

# MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



Université de Bordeaux  
Département Affaires Générales  
166, cours de l'Argonne  
33000 BORDEAUX  
Tél: 05 56 33 27 78

## Règlement de la Consultation

**ELABORATION DU PROJET DE L'UNIVERSITE DE  
BORDEAUX DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS  
« OPERATION CAMPUS »**

**Date et heure limites de remise des plis :  
Le 31 mars 2008 à 17h**

**Référence : 01/2008**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION</b>	<b>3</b>
<b>2.2 - VARIANTES ET OPTIONS</b>	<b>3</b>
<b>2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</b>	<b>4</b>
<b>2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ</b>	<b>4</b>
<b>2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>4</b>
<b>4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE</b>	<b>4</b>
<b>4.2 - VARIANTES</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>6</b>
<b>6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER</b>	
<b>6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE</b>	
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>7</b>
<b>7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS</b>	<b>7</b>
<b>7.2 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE</b>	

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article premier : Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet de la consultation

La présente procédure adaptée (ouverte) concerne :

**L'élaboration du projet de l'Université de Bordeaux dans le cadre de l'appel à projets « Opération Campus » lancé le 6 février 2008 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en faveur des campus universitaires.**

#### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum passé en application de l'article 77-I du Code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

L'étude se décompose en 2 phases :

Phase 1 : « **La note d'intention, présentation des grands objectifs du projet de campus** » :

Phase 2 : « **L'élaboration du projet « Opération Campus »**, cette 2<sup>ème</sup> phase comportant elle-même 2 étapes :

Etape 1 : **Diagnostic opérationnel**

Etape 2 : **Préconisations** :

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C..

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études.

### Article 2 : Conditions de la consultation

#### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'article 3 de l'Acte d'engagement et des articles 1.4 et 3 du C.C.P.

#### 2.2 - Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché

Les études, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.),
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes,
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) et ses annexes.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.univ-bordeaux.fr/pres/>

Les candidats peuvent aussi demander la transmission du dossier de consultation ainsi que d'éventuels documents complémentaires par courriel : [daniel.hickel@univ-bordeaux.fr](mailto:daniel.hickel@univ-bordeaux.fr), ou par fax au 05 56 33 80 89

## **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

### 4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **A) Pour les pièces concernant la candidature (1<sup>ère</sup> enveloppe intérieure):**

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC5 ou équivalent) ;
- lettre de candidature (DC4 ou équivalent) incluant l'habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement momentané d'entreprises,
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet,
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :

a) qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts ;

b) pour les candidats assujettis à l'obligation définie à l'article L. 323-1 du code du travail, une attestation de souscription au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, de la déclaration visée à l'article L. 323-8-5 du même code, ou s'ils en sont redevables, une attestation de versement de la contribution visée à l'article L. 323-8-2 de ce code ;

c) qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales ;

d) qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L 324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du code du travail.

*Pour les candidats constitués en groupement, les justificatifs demandés devront être fournis par chacun des membres du groupement, à l'exception de la lettre de candidature, fournie en un seul exemplaire, signée par tous les membres.*

*Les candidats non établis en France pourront produire des documents et attestations correspondants à des règles d'effet juridique équivalent.*

- Les certificats de qualifications professionnelles ou la preuve de la capacité du candidat qui peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

Pour justifier des capacités professionnelles d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ces opérateurs économiques.

## **B) Pour les pièces concernant l'offre (2<sup>ème</sup> enveloppe intérieure) :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du marché,
- un mémoire technique détaillant la proposition du candidat au regard des attendus du cahier des clauses particulières (C.C.P), détaillant notamment : la méthode d'étude, les thématiques analysées, les sources et outils de diagnostics envisagés, les indicateurs proposés, les modes de rendu,
- Le planning détaillé de la réalisation de la prestation en rapport avec les dates prévisionnelles mentionnées dans le cahier des charges,
- Le bordereau des prix unitaires détaillant le coût total de la prestation et les coûts distincts des phases 1 et 2 et comportant toutes les charges afférentes à cette prestation.

### **NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue à l'article 7.1 du cahier des clauses particulières, ils doivent le préciser à l'article 4 de l'acte d'engagement.

## **4.2 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**- capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
<b>1-Prix des prestations</b>	<b>30</b>
<b>2-Valeur technique (qualité et cohérence des prestations proposées, appréciée au regard du mémoire technique)</b>	<b>50</b>
<b>3-planning proposé</b>	<b>20</b>

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

## Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sous support papier pli fermé portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u> <b>L'élaboration du projet de l'Université de Bordeaux dans le cadre de l'appel à projets « Opération Campus ».</b> <u>Nom et adresse du candidat :</u> <b>NE PAS OUVRIR</b></p>
---

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Université de Bordeaux**  
**Département Affaires Générales**  
166, cours de l'Argonne  
**33000 BORDEAUX**

(horaires du bureau : les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 17h)

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non fermée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir deux enveloppes également fermées et portant le nom du candidat ainsi que, respectivement, les mentions « **Première enveloppe intérieure** » et « **Seconde enveloppe intérieure** ».

La première enveloppe **contient les pièces** du point A) définies à l'article 4.1 du présent document. Elle portera la mention suivante :

1<sup>ère</sup> ENVELOPPE INTERIEURE - CANDIDATURE

**Elaboration du projet de l'Université de Bordeaux dans le cadre de l'appel à projets « Opération Campus ».**

Nom du candidat :

La deuxième enveloppe **contient les pièces** du point B) définies à l'article 7 du présent document. Elle portera la mention suivante.

2<sup>ème</sup> ENVELOPPE INTERIEURE - OFFRE

**Elaboration du projet de l'Université de Bordeaux dans le cadre de l'appel à projets « Opération Campus ».**

Nom du candidat :

## Article 7 : Renseignements complémentaires

### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) et Renseignement(s) technique(s) :

De préférence par courriel [daniel.hickel@univ-bordeaux.fr](mailto:daniel.hickel@univ-bordeaux.fr)

ou

Stratégie-Grands Projets  
Daniel Hickel  
Téléphone : 05 56 33 27 78  
Télécopie : 05 56 33 80 89.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier soit au plus tard 5 jours avant la remise des plis.